

**Nombre de membres**

**Séance du vendredi 19 février 2016**

**en exercice:** 10

L'an deux mille seize et le dix neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 16 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 10

**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

**Votants:** 10

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

**2016 010 Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe**

*Suite à une erreur matérielle de saisie, cette délibération remplace celle du 27 Janvier 2016.*

Le conseil municipal, après délibération, et exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe catégorie C à 18 h semaine, décide à l'unanimité cette création à compter du 1er Février 2016.

**2016 011 Plan de financement rénovation du bâtiment mairie**

Le plan de financement a été établi par le conseil municipal à l'unanimité comme suit :

DETR.....	35%	53 620 € (base 153 200 €)
Conseil départemental	15%	15 000 € (base 100 000€)
Conseil régional	35%	34 965 € (base 99 900€)
Conseil régional	35%	11 130 € (base 31 000 €)
		TOTAL 114 715 €
Autofinancement		38 485 €
		TOTAL 153 200 €

**2016 012 PLAN DE FINANCEMENT SALLE DES FETES**

Le plan de financement a été établi par le conseil municipal comme suit :

DETR	25%	18 450€ (base 73 800€)
Conseil régional	35%	18 935€ (base 54 100€)
Conseil régional	35%	5 320€ (base ADAP 15 200€)
		TOTAL 42 705 €
Autofinancement		31 095€
		TOTAL 73 800 €

## **2016 013 COMPTEUR LINKY**

Monsieur le maire, après avoir fait parvenir différents documents aux membres du conseil, explique à nouveau les problématiques liées à l'installation des "compteurs intelligents Linky" par ERDF. L'installation de ces nouveaux compteurs posent questions sur la santé et la sécurité publique par la propagation toujours plus importante d'ondes électromagnétiques, sur la gestion économique d'ERDF qui injecte 5 milliards d'euros dans de nouveaux compteurs alors que les anciens fonctionnent correctement sans que cela coûte au consommateur et en supprimant des emplois, ainsi que sur la liberté individuelle avec des compteurs capables d'évaluer et de contrôler notre communauté.

Dans le même temps nous apprenons que les compteurs sont propriété non pas d'ERDF mais de la commune ou dans notre cas, par délégation, au syndicat d'électrification : FDEL.

Par conséquent, au regard des risques encourus, de nombreuses questions posées par ce changement, le conseil municipal décide dans un souhait de protection de la population communale de refuser le changement de ces compteurs électriques classiques par des "compteurs intelligents Linky".

Fin de la séance à 23h